



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS

Début de l'épisode : ce jour 5 janvier 2026 à 07 h 00 (annoncé au bulletin de 6h00)

Une perturbation progresse des côtes de la Manche vers le sud et engendre des précipitations neigeuses significatives.

Derrière, les températures chutent, contribuant à un regel généralisé en cours de nuit de lundi à mardi et en matinée de mardi.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer ;
 - Privilégiez les transports en commun ;
 - Renseignez-vous sur les conditions de circulation ;
 - Préparez votre déplacement et votre itinéraire (routes difficiles et trottoirs glissants) ;
 - Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
 - Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;
 - Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ;
 - Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
 - Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
 - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
 - N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseiro, etc., les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Fait à Vannes, le 5 janvier 2026 à 06 h 00

Le cadre d'astreinte de la préfecture

Conséquences prévisibles :

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Message transmis aux services suivants :

- | | | |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS) | - Groupement de Gendarmerie | - DDPN |
| - DDTM | - UD DREAL | - DD ARS |
| - DSDEN | - DDPP | - DDETS |
| - Préfecture de zone (COZ) | - Météo-France | - DIRO |
| - Sous-préfecture de Lorient | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD |
| - SAMU | - CHBA | - CHBS |
| - Conseil régional de Bretagne | - Conseil départemental | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo | - Lorient Agglomération | - CROSSA |
| - RTE | - ENEDIS | - GrDF |
| - Orange | - SNCF | - CTRL |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan | - EPTB Vilaine |
| - SAUR | - VEOLIA | - CEO |
| - STGS | - SUEZ | |